

N°2026-41

**ARRETE DU MAIRE**

**Arrêté portant délégation de fonction – Délégation de signature – 2<sup>ème</sup> adjointe  
Madame Laurence FACHAUX-CAVROS**

Nous, Nicolas DESFACHELLE, Maire de la Saint-Laurent-Blangy,

Vu le Code Général des collectivités et notamment les articles L2122-18 et L2122-20, qui confèrent au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant l'ampleur et la diversité des affaires de la commune,

Considérant que certaines affaires communales sont soumises à des délais,

Considérant la nécessité d'une collaboration active des Adjoints dans la gestion de ces affaires communales,

Considérant qu'à des fins de bonne marche des services municipaux et de continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et que la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjoints au Maire,

Arrêtons

**Article 1 :** Sous ma surveillance et ma responsabilité, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire reçoit délégation de fonctions au titre de l'article L2122-18 du CGCT pour la durée du mandat pour les domaines suivants : Solidarité et Santé.

À ce titre, elle dispose d'une délégation de signature et des attributions suivantes :

- La mise en œuvre de la politique municipale de solidarité en faveur des habitants
- Le soutien aux dispositifs d'aide aux familles et aux personnes isolées et le suivi des partenariats avec les acteurs sociaux du territoire
- L'animation de la politique municipale en faveur des seniors, notamment le maintien du lien social, la lutte contre l'isolement et l'accompagnement au maintien à domicile et la facilitation de l'accès aux services municipaux pour les aînés
- Le développement et le suivi des actions intergénérationnelles impliquant les aînés de la commune mêlant jeunes et seniors et les projets partagés entre les établissements scolaires et les personnes âgées
  
- La coordination des actions municipales de prévention et de promotion de la santé en direction de l'ensemble de la population immercurienne, notamment les campagnes de dépistage, les ateliers bien-être et nutrition et les actions de sensibilisation aux comportements favorables à la santé

- Le développement des partenariats avec les structures de santé, les professionnels de santé de proximité, les services du Département du Pas-de-Calais et les dispositifs de la Communauté Urbaine d'Arras en matière sociale et sanitaire, en veillant à la complémentarité des actions menées à chaque échelle territoriale

Pour ce faire, la signature des actes et pièces devra être précédée du nom, du prénom et de la qualité du signataire, ainsi que de la formule suivante : « pour le Maire et par délégation ».

**Article 2 :** En cas de conflit d'intérêts, réel ou apparent, entre les intérêts personnels de Madame Laurence FACHAUX-CAVROS et ceux de la commune, celle-ci en informera immédiatement le Maire par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses compétences. Le Maire désignera alors, par arrêté, un autre membre du Conseil Municipal ou un adjoint pour exercer les attributions déléguées concernées.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité
- Notifié au délégataire
- Ampliation adressée au comptable de la collectivité

Fait à Saint-Laurent-Blangy le 23 mars 2026

Le Maire,

Nicolas DESFACHELLE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 23 mars 2026

Signature de l'intéressée

